

RF s/p LARGENTIERE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2023 007-210701587-20230308-2023_MARS_08-DE

République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 08 mars 2023

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièle MATHON, Joël MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 7

Contre: 0

Présents non votants:

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Evelyne RAGONNAUD

Objet: NOUVEAUX TARIFS PAINS ET VIENNOISERIES - 2023_MARS_08

Monsieur le Maire expose que la boulangerie MOULA à SAINT PIERREVILLE a augmenté ses tarifs au 2 MARS 2023

Qu'au vu de ce changement, il convient d'appliquer de nouveaux tarifs (joints à la présente)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Autorise le Maire à acheter du pain et de la viennoiseries auprès de la boulangerie MOULA à SAINT PIERREVILLE en appliquant les tarifs au 2 mars 2023 joints à cette délibération**
- **Autorise le Maire à revendre le pain et viennoiserie sans prendre de marge.**

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

**Le Maire,
Baptiste TEYSSIER.**